

Association *La Courtine 1917*

Année 2019

Adhésion, cotisation, don

Information importante

Notre association *La Courtine 1917* est reconnue comme Organisme d'Intérêt Général (OIG) à caractère culturel et scientifiquement mentionné à l'article 200-1b ou à l'article 238 bis-1-a du code général des impôts. (Lettre de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Creuse du 10/10/ 2018)

Déduction fiscale : Les dons et versements effectués au profit des OIG ouvrent droit à une réduction d'impôts sur le revenu. Celle-ci est égale à 66% des frais engagés (dans la limite de 20% de votre revenu imposable). Ainsi, par exemple, une cotisation de 10€ ne vous revient en réalité qu'à 3,40 €, une cotisation de 20 € à 6,80 €, un don de 60€ vous revient à 20,40€, etc...

Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôts vous sera envoyé par mail ou par courrier.

Ce nouveau statut de *La Courtine 1917* vous permet ainsi d'aider à la réalisation de nos projets.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____@_____

Téléphone fixe : _____ Mobile : _____

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'association et règle ma cotisation annuelle

Montant minimum = 10 € autre montant _____€

Je fais un don à l'association de _____€

Je demande l'envoi d'un reçu fiscal.

Fait à : _____ Le : _____ (Signature)

Règlement par chèque à l'ordre de : **Association La Courtine 1917**
à adresser à la trésorière avec votre fiche d'adhésion :
Ginette Nepveu, 8 avenue des Renards, 44470 THOUARÉ-SUR-LOIRE

Ou par virement bancaire avec votre nom dans l'intitulé du virement sur notre compte
IBAN : FR76 1027 8365 4100 0112 1040 252 et BIC : CMCIFR2A
Dans ce cas, cette page remplie doit être renvoyée à lacourtine1917@gmail.com